



**MAIRIE DE MASSERAC**  
**8 Rue du lavoir**  
**44290 MASSÉRAC**

-----  
**Tél. : 02/40/87/24/18**

**Fax : 02/40/87/26/19**

**E-mail : [masserac@wanadoo.fr](mailto:masserac@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.mairie-masserac.fr](http://www.mairie-masserac.fr)**

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Excusés : 6

Pouvoirs : 6

Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le samedi vingt-sept janvier à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

*Présents* : Fabrice SANCHEZ, Julien RICORDEL, Régis CLAVIER, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD, Jean Michel HUBER, Fabien DEMARCQ, Thierry OLIVIE

*Excusés et Pouvoirs*: Rémy FRICAUD, Pouvoir à Fabien DEMARCQ ; Daniel Guillet - Pouvoir à Jean Michel HUBER ; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ; Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Clotilde MOURAUD ; Yveline KORCHEF – Pouvoir à Régis CLAVIER ; Stéphanie LAFORGE, Pouvoir à Thierry OLIVIE.

*Secrétaire de séance* : Julien RICORDEL

### **Compte rendu**

#### **Réunion Conseil Municipal du samedi 27 janvier 2018 à 10h30**

#### **1-Groupe Scolaire : Indemnité 1000€ à payer à 4 compagnies d'assurance soit 4000€**

Une info avait été faite préalablement sur ce sujet.

Lecture faite par Mr le Maire de l'ordonnance rendue par le Juge de la mise en état près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire qui condamne la commune à payer une indemnité de 1 000€ à chacune des quatre compagnies adverses (Groupama, Allianz IARD, SMABTP et SMA-SA).

L'avocat précise bien que la décision est susceptible d'appel mais il déconseille un tel recours et indique qu'il est préférable d'intervenir à la procédure administrative en cours entre les constructeurs.

Une requête est adressée en ce sens au tribunal administratif de Nantes.

Pour valider cette intervention volontaire de l'avocat, il est souhaitable qu'une délibération soit adoptée par le conseil municipal.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

## **2-Redon Agglomération : Adhésion à l'EPTB Vilaine – Syndicat Mixte Ouvert (ex IAV) - Compétence optionnelle GEMAPI à transférer : Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Redon Agglo dispose depuis le 31 décembre 2017 d'une compétence facultative « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

Il est proposé de compléter cette compétence en ajoutant la rubrique :

« Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »

La rédaction de la compétence « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » serait la suivante :

« *Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :*

• *La lutte contre la pollution :*

*Contribuer à la lutte contre les pollutions, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions notamment :*

*- de sensibilisation et de conseils,*

*- de lutte contre la diffusion de la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.*

• *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment en procédant à des évaluations intervenant après la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.*

• *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »*

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'évolution de la compétence communautaire protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques telle que précisée ci-dessus,

D'APPROUVER les statuts communautaires modifiés, annexés à la présente délibération.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

## **3- Commission communale « Affaires sociales » : Nouveaux membres**

Suite aux décès de certaines personnes de la commission, il est proposé d'accueillir de nouveaux membres :

Annick REVEL

Murielle DEROUALLE

Laetitia COURDIER

Jean Claude LAILLER

Rémy FRICAUD qui porte cette commission a fait cette proposition aux membres actuels et la valide.

A son tour, l'assemblée approuve à l'unanimité.

Un courrier sera envoyé aux intéressés.

## **4-Personnel communal :**

Contrat groupe prévoyance : il est proposé au conseil de délibérer en vue de donner mandat au centre de gestion de Loire Atlantique pour organiser la consultation en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

A l'issue de la consultation, les communes conservent la faculté d'adhérer ou non au contrat proposé. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

## **5-Halles commerciales - Enquête :**

Choix de l'endroit entériné

Retour satisfaisant en terme de nombre de participants à l'enquête (une 100aine)

Les résultats vont être analysés par MR MENCE de la chambre des métiers

Enquête professionnels : elle a été envoyée à une quarantaine de professionnels et prit un peu de retard.

Mr MENCE les a envoyés avec enveloppe T pour un retour direct en mairie

Une commission halles commerçantes sera organisée ensuite, à laquelle sera invitée MME CANTIN, architecte qui gère actuellement le changement des panneaux photovoltaïques.

## **6- Finances – Subventions : INFORMATION**

*Fonds de concours* enveloppe 2017, alloués par l'ex CCPR

3 projets retenus :

Halles commerçantes : 25 737.50€

Extension columbarium : 3 892.50€

Travaux de voirie 2017 : 12 363€

*DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018*

Aide de l'état à laquelle il est possible chaque année de soumettre 2 dossiers (avec priorité à donner) sachant qu'un seul sera retenu.

Toutes les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles

La commission finances qui se réunira le mardi 13 février à 19h va retenir le ou les projets à soumettre.

Idées projet : city, aménagement accès gare dans sa version initiale - travaux prévus en 2019-

Le vote recueille l'unanimité pour le principe de déposer un dossier DETR.

## **7- Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) :**

Compte rendu par Thierry OLIVIE

Situation financière du syndicat équilibrée

42 élèves de MASSERAC transportés pour l'année 2017 2018

Janvier 2018 : modification des statuts - 2 adhérents seulement au lieu de 9 (Redon Agglo et Com Com Châteaubriant Derval)

Il est précisé que Redon Agglo reprendra la compétence transports le 1 sept 2019

L'agent administratif du syndicat actuel sera transféré dans les effectifs de Redon Agglo et pilotera la nouvelle compétence (système de fonctionnement du SITS retenu)

## **8- Cie et ta soeur:**

Organisation festival « Bouffe ton clown, boîte à zic » les 27 28 29 avril co-organisé avec l'association des parents d'élèves de l'école.

L'association a déposé différentes demandes concernant les débits de boissons et plage horaire pour le festival.

Mr le Maire précise qu'il n'a pas la possibilité de modifier les arrêtés municipaux et préfectoraux dans un sens plus favorable. Concernant le stationnement sur le terrain de boules, les élus y sont favorables mais une liste de véhicules autorisés avec plaque d'immatriculation devra être dressée.

La puissance en alimentation électrique sera vérifiée par l'entreprise HOUGUET.

Concernant la demande de subvention, il est proposé à l'assemblée que la commission finances décide => unanimité de l'assemblée

## **Questions et informations diverses**

- Prochains conseils : samedi 24 février, 24 mars (budget), 12 mai, 9 juin, 7 juillet.
- Prévision supposée pour l'armistice du 8 mai : dimanche 13 mai
- Lors de leur réunion du 25 janvier, les adjoints ont approuvé la réparation des 2 tableaux numériques en panne de l'école par SIGMA informatique.  
Aussi, un devis va être demandé pour la médiathèque qui n'a plus d'ordinateur, ni imprimante
- Ecole :  
\* Effectifs groupe scolaire : actuellement 69

Prévision rentrée sept 2018 : effectifs inférieur à 71 ou stabilité, à ce jour

\* Nouveauté : l'école se situe en ZEP (Zone d'Education Prioritaire), qui prévoit notamment que la classe des CP ne comptera pas plus de 12 enfants. A la rentrée 2019, ce dispositif est prévu pour les CE1.

(Réflexion à classe supplémentaire rentrée 2019 - Difficile de se projeter)

- Site internet : il faudrait que la commission se réunisse au sujet du site de la mairie dont la configuration a évolué
- Problème de téléphonie pour 29 foyers  
La presse a communiqué sur cette situation  
Un courrier transmis à Orange mi-janvier est resté sans réponse.  
Orange avait indiqué 2 dates d'intervention mais aucun passage  
Un nouveau courrier est transmis ce jour à orange  
Puis un courrier au sous-préfet (avec copie préfet, conseiller départemental, député et président Redon agglo)
- Commission finances : mardi 13 février 19h

#### **Tour de table :**

- Chez Bruno MASETTO, commission SITE internet : mercredi 31 janvier 19H
- Nettoyage trottoirs 2 entreprises sollicitées par Julien, toujours en attente de leur devis

Voir Redon agglo

- Intervention de Jean Michel HUBER au sujet du poulailler pour lequel il sollicite un nettoyage  
Solution : paille, gravier, gratter l'intérieur ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.